



COMMUNE DE MASSONGY Haute-Savoie

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du jeudi 23 septembre 2021 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le 17 septembre 2021 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de Madame Sandrine DETURCHE, Maire.

Présents : Sandrine DETURCHE, Julie ROULLARD-NOUGARET, Céline DETURCHE, Bernard BULLAT, Lionel DUJOUX, Marie-Bernadette BASTARD MADER, Christelle BOUDAMOUZ, Muriel ARTIQUE, Christelle PORTIER, Fabrice POIRIER Johann MATHIEU, Thierry ROULLARD, Jean-Claude CONSTANTIN.

Absent(s) excusé(s) : Ana Maria MARTIN GRILLET (pouvoir à Thierry ROULLARD), Hakim GHEMMOUR (pouvoir à Muriel ARTIQUE),

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 13 ; en exercice : 15 ; ayant délibéré : 15

Secrétaire de séance : Céline DETURCHE

Ordre du Jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 juin 2021
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal
- Finances :
- Décision modificative n°1
- Fermeture et suppression des régies suivantes encaissement des produits de la restauration scolaire et du périscolaire et Festivités
- Remboursement de frais avancés par le coordinateur du service Enfance Jeunesse pour le Centre de Loisirs des vacances d'été
- Exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
- Purge du droit de préférence propriété cadastrée D n°196 « Sur Rosières » 1 108m²
- Prolongation de 6 mois du contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le cadre du parcours emploi compétences, à compter du 01/10/2021
- Intercommunalité :
- Comptes-rendus des Conseils Communautaires
- Convention pour la création d'un groupement de commande pour les assurances
- Informations et questions diverses

Numéro	Date	Objet
25	16/08/2021	Encaissement d'un chèque de 349.80 € de la société Groupama en remboursement du sinistre « Dommages électriques du 01/10/2020 – logement communal, 2 route de la tour »
26	14/04/2021	Encaissement d'un chèque de 550.00 € de la société Groupama en remboursement du sinistre vandalisme Salle des fêtes du 14/04/2021.
27	21/09/2021	Signature d'un Devis NEVETECHNIC d'un montant global de 15 840 € pour achat 2 frigos (armoires positives) à la salle des fêtes (9960 TTC euros) et un lave-vaisselle pour l'école (5 880 € TTC)
28	21/09/2021	Signature d'un Devis CONSTANTIN d'un montant de 2 278.38 € pour l'entretien, nettoyage, et réparation de la toiture de l'école et de la salle des fêtes
29	21/09/2021	Signature d'un devis Lansard pour 3 818.40 € TTC pour le remplacement du moteur et de pompe de la chaudière de la salle des fêtes
30	21/09/2021	Signature d'un devis CONSTANTIN pour un montant de 2 856 € TTC pour l'entretien des menuiseries de la salle des fêtes (porte, vitrage à remplacer, reprise du poteau et socle, changement de serrure)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

➤ **DECIDE** de prendre acte des décisions prises par Madame le Maire.

N°2021-41 : BUDGET 2021 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif. La présente décision modificative au budget de l'exercice 2021 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ↳ **Approuve** la décision modificative n°1 du Budget Principal de 2021, telle que détaillée dans le tableau ci-dessus,
↳ **Autorise** Madame le Maire à signer les actes correspondants.

N° 2021-42 : FERMETURE ET SUPPRESSION DES REGIES SUIVANTES : PRODUITS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET FESTIVITES

Avec le changement de trésorerie au 1^{er} septembre 2021, ainsi que le changement de logiciels de facturation de la cantine et du périscolaire, il convient de modifier l'encaissement de ces factures par l'élaboration de titres individuels. Dès lors le maintien de la régie **encaissement des produits de la restauration scolaire et du périscolaire n'a plus lieu d'être.**

Aussi, suite à la vérification des régies de la commune, le trésorier a demandé la fermeture de la régie « Festivités » qui ne fonctionnent plus depuis de nombreuses années.

Le Conseil Municipal doit donc décider de la fermeture des régies suivantes :

- Encaissement des produits de la restauration scolaire et du périscolaire
- Festivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ↳ **Décide** de fermer la régie encaissement des produits de la restauration scolaire et du périscolaire compte-tenu du changement de procédure,
- ↳ **Décide** de fermer la régie **Festivités** qui n'a plus d'activité,
- ↳ **Autorise** Madame le Maire à signer tout document à intervenir dans ces dossiers.

N°2021-43 : REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCES PAR LE COORDINATEUR DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE LORS DE LA SORTIE PROGRAMMEE PAR LE CENTRE DE LOISIRS – ETE 2021

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-18, L 2123-18-1,

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et des établissements publics.

Madame le Maire expose qu'une sortie au Labyrinthe aventure d'Evionnaz en Suisse a été réalisée le 23 juillet 2021 pour les enfants du Centre de Loisirs LA CLAIRIERE.

Le Labyrinthe aventure d'Evionnaz n'accepte que les règlements en liquide ou par carte bancaire. Les paiements par mandat administratif ne sont plus acceptés.

M Kevin VIAIS a donc avancé les frais pour un montant de 429.80 euros.

Il revient au Conseil Municipal de décider du remboursement de ces frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de rembourser à Monsieur Kevin VIAIS les frais avancés à l'occasion du déplacement du 23 juillet 2021, soit la somme de 494 **Francs FCH** convertie en euros à la somme de 429.80 € figurant sur la facture,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

Un conseiller municipal demande si l'intéressé le savait. Il le savait mais ne souhaitait pas annuler cette sortie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

↳ **Décide** de ne pas exercer son droit de préférence pour ces ventes,

↳ **Autorise** Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

N°2021-46 : PROLONGATION DE 6 MOIS DE L'EMPLOI AIDE DANS LE CADRE DU PEC (PARCOURS EMPLOI COMPETENCES POUR LE SERVICE TECHNIQUE)

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 15/04/2021 par délibération n°2021-16 a décidé la création d'un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences pour une durée de 6 mois.

Madame le Maire indique que par ailleurs, les renouvellements ne doivent être ni prioritaires ni automatiques. Ils doivent être conditionnés à l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et autorisés sous réserve du respect des engagements de l'employeur. Un bilan de compétences a été effectué avec M. Hakim HAMLIA. Il ressort de ce bilan et en accord avec l'intéressé qu'il est nécessaire de prolonger cet emploi afin qu'il acquière plus de compétences et d'assurance dans cet emploi.

C'est dans ces conditions que Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de prolonger son contrat de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** de prolonger cet emploi pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} octobre 2021 dans les mêmes conditions : 35 heures, rémunération au smic.
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'avenant correspondant,
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget de l'année.

INTERCOMMUNALITE

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 27 JUILLET et 07 SEPTEMBRE 2021

Madame le Maire rappelle que tous les conseillers municipaux sont destinataires des ordres du jour et des comptes-rendus des Conseils Communautaires. Tout le monde est invité à les consulter.

Madame le Maire précise qu'un livre d'histoire sur le Grand Genève a été imprimé et que la commune a reçu 20 exemplaires de ce livre. Il faudra voir avec les écoles pour une distribution éventuelles aux élèves.

Madame le Maire indique que dans le cadre de la gouvernance de Thonon Agglomération, elle a proposé aux services des noms de conseillers de Massongy pour intégrer des commissions de travail. Nous sommes dans l'attente de l'installation de ces commissions.

Vous trouverez tous les comptes-rendus des conseils communautaires sur le site internet de Thonon Agglomération : <https://www.thononagglo.fr>

N°2021-47 : GROUPEMENT DE COMMANDE – ASSURANCE CONVENTION POUR LA CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES ASSURANCES

Madame le Maire informe l'Assemblée que dans une optique de mutualisation et de rationalisation des dépenses, Thonon Agglomération, a initié un projet de groupement de commande afin d'examiner la possibilité d'un contrat d'assurance commun, établi à la suite d'une procédure de marché public.

* Thierry ROULLARD demande où en est le dossier du débardage du bois et la détérioration du chemin communal des Matines. Madame le Maire indique qu'un courrier recommandé a été adressé au propriétaire du terrain.

* Thierry ROULLARD demande que le Chemin de l'Oratoire soit remis en sens interdit pour que les piétons puissent se promener en toute sécurité. Madame le Maire indique que le service technique va faire le nécessaire.

* Dossier des chemins de randonnée : Bernadette MADER va organiser une réunion publique concernant ce dossier.

* Christelle BOUDAMOUZ fait le compte-rendu de la réunion sur la biodiversité qui s'est tenue le 07 septembre 2021, entre la municipalité, l'école et le service Enfance-Jeunesse pour étudier le réaménagement de l'espace situé derrière l'école. Le but de cette réunion était de trouver des idées. Une haie forestière, un hôtel à insectes, des arbres fruitiers, un espace pour des aromates, un amphithéâtre pour les écoles pour faire classe à l'extérieur pourraient être implantés. Il faut faire appel à un professionnel pour établir un plan des aménagements afin de structurer l'ensemble des idées. Un budget financier pourra être alors réalisé.

*Création d'un poste de conseiller numérique : Une personne a été recrutée. Le poste sera partagé avec les communes de Margencel et peut-être de Sciez.

* Une animation sur la permaculture sera organisée par la bibliothèque samedi 25 septembre 2021.

* Les travaux de réfection de la toiture de Quincy sont terminés. Il restera à faire le toit de l'appentis.

La séance est levée à 22h00.

Vu par Nous, Sandrine DETURCHE, Maire de la Commune de MASSONGY, pour être affiché à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Sandrine DETURCHE

